



DELIBERATION N°2022.03.01 : VEGETALISATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DES CIMETIERES DE BRUGES - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT – AUTORISATION POUR SOLLICITER DES FINANCEMENTS AU TITRE DU CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT

Rapporteur : Monsieur Pierre CHAMOULEAU

La ville de Bruges dispose de deux cimetières : le cimetière ancien et le cimetière paysager, respectivement situés Avenue des martyrs de la résistance et Rue de la Marianne.

Longtemps considérés comme des lieux strictement d'inhumation, les cimetières concourent pourtant à l'identité d'une commune et nécessitent aujourd'hui, tout en proposant une offre funéraire adaptée, d'offrir un espace favorisant à la fois le recueillement mais aussi une nouvelle identité intégrant pleinement la nature en ville (cimetière parc, cimetière végétal etc.).

De part les évolutions historiques, les cimetières sont composés traditionnellement d'allées gravillonnées ou bitumées pour permettre leurs accès aux opérateurs funéraires, mais aussi pour faciliter l'entretien et créer un style paysager où le minéral est prépondérant et le végétal toléré. Ce style s'est généralisé partout en France et également au sein de notre cimetière.

Or, la loi Labbé du 6 février 2014 constitue un évènement juridique ayant une incidence sur les paysages de cimetières français. Ainsi et sous l'effet de la loi, et du développement de la nature en ville, depuis quelques années des collectivités réinventent leurs cimetières communaux en faisant une place plus importante à la flore spontanée et à une nature que l'on redécouvre pour son rôle essentiel dans le travail de deuil.

De plus, l'enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique permet aussi d'interroger la place et le rôle du cimetière en milieu urbain. Dès lors, il est aujourd'hui nécessaire de retrouver un équilibre entre leurs fonctions funéraires, la recherche de zones apaisées et le sujet du respect lié au souvenir.

L'enjeu d'un tel projet est donc de deux ordres : retravailler le traitement de l'espace pour créer des lieux propices au recueillement et au souvenir tout en permettant des aménagements paysagers et d'éléments de confort (bancs, points d'eaux etc.) et d'accessibilité.

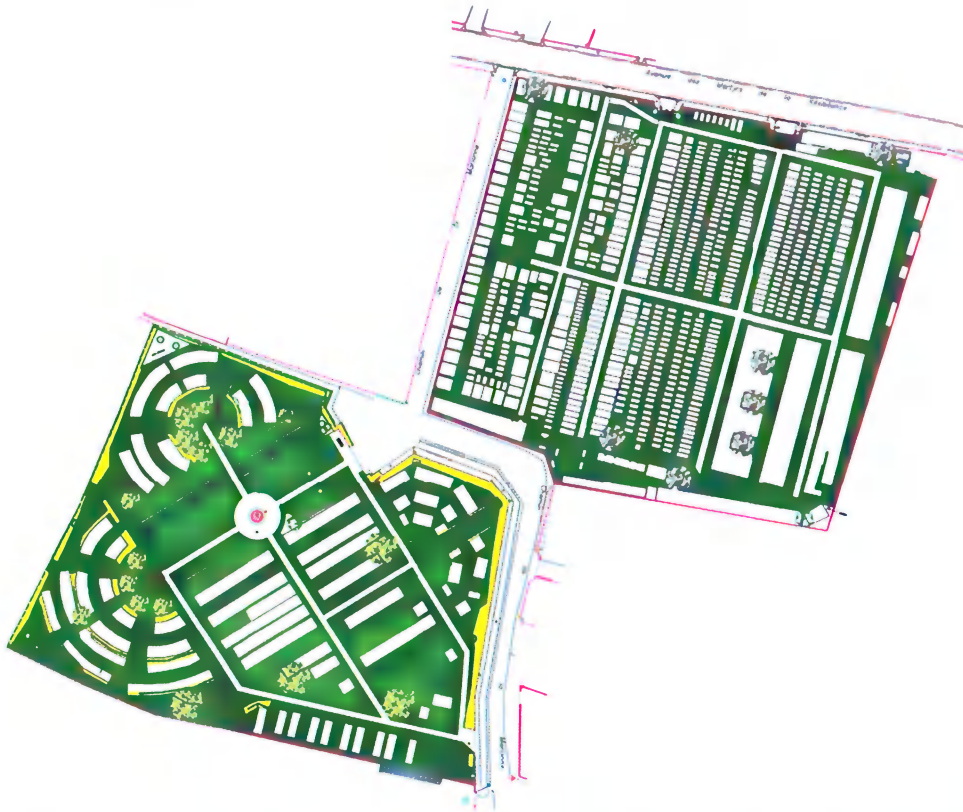
C'est ainsi que dans le cadre de l'amélioration permanente du cadre de vie et du respect de l'environnement, la Ville de Bruges a lancé un projet global de valorisation des cimetières passant par des travaux de végétalisation et de mise en accessibilité des allées.

Les objectifs tenant au projet sont :

- Adapter les cimetières en tenant compte des nouveaux besoins de la population, notamment sur de nouveaux modes d'inhumation ou de recueillement (jardin du souvenir, colombarium ...)
- Développer les aménagements de confort (bancs, points d'eau, bacs de tri des déchets verts ...)
- et des lieux de recueillement en lien avec une identité végétale
- Faire de cet espace, un espace apaisé alliant lieu alliant recueillement pour tous, tout en valorisant son intégration paysagère dans les continuités vertes du territoire

Pour se faire, en lien avec les services communs de Bordeaux Métropole, trois volets majeurs sont mis en œuvre :

- La mise en accessibilité des allées principales des cimetières pour garantir l'accès à tous, et notamment aux personnes à mobilités réduites (allées blanches) (réception à la Toussaint 2022)
- La végétalisation des cimetières, laquelle passe par l'engazonnement des allées secondaires des cimetières, la plantation de nouvelles espèces au sein de ces espaces engazonnés et enfin, la valorisation paysagère des sujets existants (espaces vert foncé et vert clair) (démarrage après la Toussaint 2022, et poursuite au printemps 2023)
- La gestion en zéro phyto de ces nouveaux espaces, conformément à l'arrêté du 15 janvier 2021 portant interdiction de l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts des cimetières (tous espaces confondus) (dès le 1^{er} janvier 2023)



Afin de mettre en œuvre ces travaux, et dans un souci d'efficacité de gestion, il est proposé que Bordeaux Métropole et la commune du Bruges concluent une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Le maître d'ouvrage délégué, Bordeaux Métropole, réalisera, pour le compte de la commune de Bruges, délégant, et dans le cadre du programme et de l'enveloppe financière arrêtés par elle, les travaux (voirie et réseaux) de mise aux normes PMR des allées du cimetière communal.

Ainsi, cette convention confie à Bordeaux Métropole la charge de programmer et de réaliser les travaux d'aménagement des allées pour les mettre aux normes PMR, tout en respectant l'enveloppe financière définie par la ville.

Les travaux de voirie et réseaux relatifs à la mise en accessibilité sont estimés à 206 666 € HT soit 248 000€ TTC. Le montant global prévisionnel arrêté dans la convention jointe à la présente délibération variera en fonction du coût réel des travaux. Bordeaux Métropole mettra en recouvrement auprès de la commune de Bruges.

Les travaux de végétalisation seront réalisés, quant à eux, directement par la ville. Les travaux d'engazonnement sont estimés à 56 000 € HT soit 67 200 € TTC, auxquels s'ajoutent 50 000€ HT soit 60 000€ TTC de travaux d'espaces verts.

Une fois ces travaux réalisés, la gestion de l'entretien des espaces verts des cimetières fera l'objet d'un plan de gestion en zéro phyto dès le 1^{er} janvier 2023.

La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018). Dans le cadre du contrat de Co-développement conclu entre la ville et Bordeaux Métropole, les travaux d'espaces verts du cimetière et le passage en gestion zéro phyto pourront être subventionnés jusqu'à 50% et 350 000 € par an et par commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée fixant les modalités techniques et financières entre Bordeaux Métropole et la Ville de Bruges pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des allées des cimetières ; et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes inhérents à la réalisation de ces travaux par maîtrise d'ouvrage déléguée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le fonds de concours au titre du règlement d'intervention Nature Agriculture, auprès de Bordeaux Métropole pour la réalisation des travaux d'espaces verts et du passage en gestion zéro phyto des cimetières, et à signer le cas échéant, tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Brigitte TERRAZA


DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 33

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mardi 21 juin 2022

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mardi 21 juin 2022

**Mercredi 29 juin de l'an deux mille vingt deux
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Brigitte TERRAZA, Maire

à l'Hôtel de Ville de BRUGES,

La séance est ouverte.

Isabelle BESSON est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle DESBORDES		Brigitte TERRAZA	X
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE		Frédéric GIRO	X
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI		Valérie QUESADA	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Monique CASTET	X
José BARATA		Michèle YON	X
Géraldine TROUVE - ZURITA		Jean-Pierre CALOFER	X
Fabien CATOIRE		Fabrice FRESQUET	X
Valérie QUESADA	X		
Jean-Pierre CALOFER	X		
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON	X		
Frédéric CLERMONT		Gonzalo CHACON	X
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X